

Rentrée 2020 :

Protocole sanitaire de la Maison de la Famille

Afin de limiter la propagation du coronavirus et de protéger l'ensemble des adhérents et du personnel de l'association, cette rentrée se fera dans le respect des règles sanitaires.

Ces dernières pourront être adaptées en fonction de l'évolution des conditions de circulation du virus.

La distanciation physique

Dans les espaces clos (salles d'activités, salle de déjeuner durant les stages etc...) la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Le port du masque obligatoire

Le masque devra être porté par toute personne entrant dans le bâtiment : le personnel, les adhérents, les bénévoles, les professeurs, les visiteurs, les accompagnants et les plus jeunes à partir de 11 ans, même lorsqu'une distance physique d'un mètre est respectée.

Il appartient à l'ensemble de ces personnes de se munir de leur propre masque et aux parents d'en prévoir pour leurs enfants.

Les gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus :

- se laver très régulièrement les mains ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Le lavage des mains est essentiel : il consiste à se laver à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes. Le séchage doit être soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher à l'air libre.

Le lavage de main doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque changement d'activité ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

La limitation du brassage des adhérents

La limitation du brassage entre activités et groupes de participants n'est plus obligatoire.

Cependant, le déroulement de la journée et des activités est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants.

L'accès des accompagnants (parents, grands-parents, nounous ...) au bâtiment Dupond Fauville est possible. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou d'accompagnants.

Il n'est pas possible de rester sur place pour attendre les enfants.

Il est impératif de les déposer à l'horaire très précis de leur activité et venir les chercher à l'horaire très précis de fin de cours également.

Les axes de circulation seront indiqués au sol.

La circulation se fera par la porte d'entrée principale et l'escalier central

Excepté pour les activités des salles IRIS 1 et 2 et Salle Garance :

- Les élèves enfants qui ont une activité dans les salles IRIS 1 et 2 emprunteront l'escalier principal mais redescendront par l'escalier de secours situé au fond de la salle Iris 2 et traverseront la grande salle du rez de chaussée pour rejoindre la porte principale du bâtiment avec leur professeur ;
- Les élèves adultes qui ont une activité dans les salles IRIS 1 et 2 se rendront par l'escalier principal dans leur salle, mais en sortiront par l'escalier de secours au fond de la salle Iris 2 et sortiront directement par la rue Paul Chatrousse ;
- Les élèves adultes et enfants des activités de beaux-arts qui ont lieu dans la salle GARANCE se rendront à leur activité par l'entrée principale mais sortiront par la porte vitrée de la salle Garance donnant sur l'espace extérieur situé angle rue Beffroy/place du général Gouraud.

La ventilation des salles et autres locaux

L'aération des locaux sera faite fréquemment. Les salles ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées le matin avant l'arrivée des personnes, après l'activité, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

La désinfection des locaux et matériels

- Si des objets partagés au sein d'une même salle ou d'un même groupe doivent être mis à disposition (livres, crayons, instrument musical etc..) ils seront désinfectés au préalable ;
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple) ;
- Les tables sont nettoyées et désinfectées après chaque activité ;

Information et communication

Les parents :

- Sont informés des conditions de fonctionnement de l'association (respect strict des horaires d'accueil et de sortie des enfants) et de l'évolution des mesures prises ;
- Sont informés de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de masques, de mouchoirs en papier jetables, etc...)
- S'engagent à ne pas envoyer un enfant à son activité en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans sa famille ;
- S'engagent à déclarer à la directrice la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est leur enfant qui est concerné.

Les professeurs, intervenants ou bénévoles en charge d'une activité :

- A leur arrivée dans le bâtiment, ils devront signaler, **oralement** leur arrivée et leur départ à l'agent d'accueil ;
- Entreront et sortiront toujours par la porte principale du bâtiment ;
- Devront tenir une liste de présence de leurs élèves et vérifier les numéros de téléphone de chaque participant dès le 1^{er} jour ;
- S'engagent à déclarer immédiatement à la directrice, la survenue d'un cas présumé ou confirmé de Covid 19 au sein de son activité.

Nos professeurs sont compétents pour adapter leur organisation, leur enseignement et leur projet pédagogique à ces conditions sanitaires.

Les adhérents, et toute l'équipe de la Maison de la famille

S'engagent à ne pas se présenter à l'association s'ils présentent des symptômes évoquant la COVID 19 et à informer sans délai la directrice s'ils se sont rendus à l'association dans les 14 jours qui précèdent. L'association s'engage à prévenir les personnes qui auraient été en présence du malade tout en respectant son anonymat.

Consignes particulières concernant certaines activités

Elles viennent en complément des précédentes dispositions.

Les cours de Pilâtes, yoga, renforcement musculaire, réveil musculaire, danses du monde, cardio ...

Les élèves devront arriver en portant un masque, en tenue de sport (vestiaire fermé) et apporter leur tapis personnel pour le cours. Pendant la pratique du sport le port du masque n'est pas obligatoire.

Une distance d'au moins 2 mètres entre les pratiquants doit être respectée.

Le professeur devra tenir sa liste de présence et vérifier les numéros de téléphone de chaque participant dès le 1^{er} jour.

Les échecs

Du gel hydroalcoolique sera à la disposition des joueurs sur la table

Les pions et damiers devront être régulièrement nettoyés avec des lingettes virucides.

Une distance physique d'un mètre entre chaque personne doit être respectée systématiquement excepté pour deux adversaires.

Les joueurs renoncent à la traditionnelle poignée de mains au début et à la fin de la partie

Le professeur est chargé de contrôler que les mesures de protection édictées soient respectées (masques, distanciation, lavage des mains...).

Le professeur devra tenir sa liste de présence et vérifier les numéros de téléphone de chaque participant dès le 1^{er} jour.

Le bridge, le scrabble,

Du gel hydroalcoolique sera à la disposition des joueurs.

Les gants sont fortement déconseillés.

Les participants ne doivent pas changer de table et doivent utiliser les mêmes jeux.

Le responsable de l'activité est chargé de contrôler que les mesures de protection édictées soient respectées (masques, distanciation, gel hydroalcoolique ...)

Le professeur devra tenir sa liste de présence et vérifier les numéros de téléphone de chaque participant dès le 1^{er} jour.

Le gospel, la comédie musicale, le théâtre.

Une distance d'au moins 2 mètres entre chaque élève et au moins 4m² disponibles pour chacun seront respectées.

Le professeur devra se tenir systématiquement à plus de 2 mètres de l'élève le plus proche.

Le professeur devra tenir sa liste de présence et vérifier les numéros de téléphone de chaque participant dès le 1^{er} jour.

Les langues

Des objets pourraient être partagés mais seront régulièrement désinfectés au moyen de lingettes virucides

Il est préférable que chaque élève ait sa trousse et son matériel.

Le professeur devra tenir sa liste de présence et vérifier les numéros de téléphone de chaque participant dès le 1^{er} jour.

Les stages

Le protocole sera applicable comme pour les activités annuelles.

Le masque devra être changé toutes les 4 heures minimum.

Pour le pique-nique ce n'est qu'à partir du moment où l'élève sera assis à sa table qu'il pourra ôter son masque. Il devra le remettre dès qu'il sortira de table.

La situation sanitaire du pays nous impose ces contraintes inhabituelles afin de préserver la santé de l'ensemble de la population. Aussi pour le bien de tous la Maison de la Famille invite chacun à respecter scrupuleusement l'ensemble de ces consignes.

Le Bureau de la Maison de la Famille, Neuilly le 8 septembre 2020